



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/10/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 117

***Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(TSM-Research)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

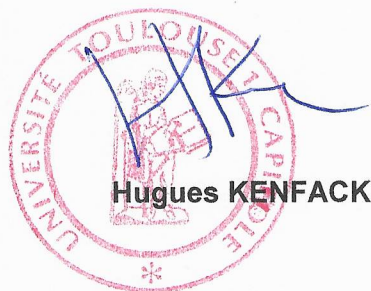
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 11/10/2022

DELIBERATION n° CA 2022 - 117

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président

en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(TSM-Research)

[illegible]